

# Bulletin provincial



---

N° 12

2012

17 JUILLET

---

Hainaut-Culture-Tourisme (Affaires culturelles)

## **COURS PROVINCIAUX POUR CANDIDATS-BIBLIOTHECAIRES :**

### **SESSIONS 2012-2013**

—

—

La Direction générale des Enseignements (DGEH) et Hainaut-Culture-Tourisme (Affaires culturelles) se proposent d'organiser, respectivement les 3 & 17 septembre prochains, les sessions du cours ci-après, si un nombre suffisant d'inscriptions est atteint :

#### 1. Bibliothécaire breveté

Formation organisée en deux ans et totalisant 970 périodes, stages compris.

- 1.1. 1<sup>ère</sup> année : programme totalisant 460 périodes.

Session prévue à : La Louvière

- 1.2. 2<sup>nde</sup> année : programme totalisant 510 périodes et ouverte aux candidats ayant réussi la 1<sup>ère</sup> année.

Sessions prévues à : La Louvière et Tournai.

#### 2. Baccalauréat de bibliothécaire - documentaliste (IPSMA Promotion sociale)

Programme totalisant 1.940 périodes, stages compris.

Session prévue à : Charleroi  
Durée des études : 4 ans

NB : informations complémentaires sur le site de l'école : [www.ipsmaps.be](http://www.ipsmaps.be)

Date limite d'inscription : 17 octobre 2012 (tout dernier délai)

Service d'aide au placement des diplômés :

Grâce à son Service d'aide au placement des diplômés, Hainaut-Culture-Tourisme (Affaires culturelles) assure une aide réelle aux élèves à la recherche d'un emploi.

Pour tous renseignements et inscriptions :

Pour le Bibliothécaire breveté : Hainaut-Culture-Tourisme (Affaires culturelles), Rue Warocqué, 83 - à 7100 LA LOUVIERE – Tél. : 064/ 312. 541 et 064/ 312.530 (du lundi au jeudi de 9 h à 11 h & de 13 h à 14 h 30 et le vendredi de 9h à 11h). Courriel : [dominique.rigaux@hainaut.be](mailto:dominique.rigaux@hainaut.be)

Pour le Baccalauréat de Bibliothécaire - Documentaliste : directement à l'I.P.S.M.A - PS., Université du Travail Paul Pastur, Atelier Ferrer (3<sup>ème</sup> étage) Boulevard Roullier,1 à 6000 CHARLEROI - Tél. : 071/ 53. 17. 58. Courriel : [www.ipsmaps.be](http://www.ipsmaps.be)

Soit le communiqué qui précède, inséré au Bulletin provincial en vertu du décret du 12/2/2004 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD).

Le 11 juillet 2012.

*Le Gouverneur*  
*(S) Claude DURIEUX*